



COURS DE LANGUE 2018/2019
FICHE D'INSCRIPTION COMMUNE

Les modalités d'inscription ou de réinscription pour l'année 2018/2019 seront les suivantes :

***Nombre de cours : 30 séances de 1heure 30, du 24 septembre 2018 au 29 juin 2019 hors vacances scolaires de la zone B.**

***ANGLAIS : 3 Cours envisagés : 1 (Elémentaire), 2 (Intermédiaire) et 3 (Conversation).**

***ALLEMAND : 2 Cours envisagés : 1 (Elémentaire), 2 (Intermédiaire)**

Le nombre de niveaux effectifs dépendra du nombre d'inscrits.

Les changements de niveau en début d'année sont soumis à l'avis du Professeur et de Mont-Saint-Aignan International, selon les places disponibles.

***Nombre d'auditeurs maximum par niveau : 12.**

***Séances prévues en fonction des niveaux :**

- Le mardi (cours 1), mercredi (cours 2) et jeudi (conversation) de 18h30 à 20h au Rez de Chaussée de la Maison du Village (salle Municipale) pour les cours d'Anglais.

-Le lundi et mardi de 18h15 à 19h45 au Rexy, rue Aroux à l'étage, pour les cours d'Allemand.

***cout : 240 € pour l'année (soit 8 € par séance), plus la cotisation due à l'Association (21 € Individuel, 27 € Famille).**

Le prix des cours est forfaitaire et suppose une présence régulière aux séances ; les inscriptions pour une présence partielle ne seront pas acceptées.

CADRE D'INSCRIPTION A REMPLIR (* champs obligatoires)

Je, soussigné Mr Mme
Nom* Prénom*.....
Adresse*.....
Code postal*.....Ville*.....
Téléphone de contact* (portable ou fixe).....
Mail de contact* (si existe).....

Souhaite m'inscrire au cours suivant pour l'année 2018/2019 :

ANGLAIS

ALLEMAND

Cours 1

Cours 2

Conversation

Le Présent document, dument signé, sera à renvoyer, uniquement par voie postale dès que possible et au plus tard le 9 septembre 2018 à l'adresse suivante :

Mont-Saint-Aignan International / Chez Mr SUBERT, 13 Parc de Cerisy, 76130 Mont-Saint-Aignan

Il sera accompagné de 3 chèques, deux de 120 € pour la participation aux cours, l'autre correspondant, selon catégorie, à l'adhésion à l'Association (21 ou 27 €).

Les auditeurs retenus seront informés à partir de la mi-septembre de la date de la première séance ; celle-ci sera considérée comme un cours d'essai ; à l'issue de cette séance les chèques des auditeurs qui se seraient désistés leur seront retournés.

Les chèques des auditeurs définitivement inscrits seront mis en banque, les deux premiers fin octobre (120 €+ adhésion), le troisième (120 €) début janvier

IMPORTANT : Les cours ne pourront être assurés que si un minimum d'auditeurs se sont inscrits ; dans le cas contraire, l'Association pourra supprimer certains cours ou en modifier l'organisation.

Afin de permettre au plus grand nombre d'intégrer les cours, la réinscription au même niveau ne sera possible que 2 fois.

Aucun remboursement n'est envisagé, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation de l'Association.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le.....

Signature